



DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

-----  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN  
DATE DU TREIZE SEPTEMBRE

DEUX MILLE DIX-HUIT

**Affaire n°28-130918** : Programme de travaux et d'études financés par l'OLE portant sur les services d'eau potable et d'assainissement non collectif / Validation du financement de l'OLE et demande de financement complémentaire (PRR2 et AFB)

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **07 juin 2018** et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 16

Absent (s) : 09

Procuration (s) : 04

Total des votes : 20

Secrétaire de séance : ALOUETTE Priscilla

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

  
LE MAIRE  
Marc Luc BOYER

L'an deux mille dix-huit le **TREIZE SEPTEMBRE** à seize heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

PRÉSENTS : Marc Luc BOYER Maire - Laurence FELICIDALI 2<sup>me</sup> adjointe - Gervile LAN YAN SHUN 3<sup>me</sup> adjoint - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4<sup>me</sup> adjointe - Micheline ALAVIN 5<sup>me</sup> adjointe - Yves PLANTE 6<sup>me</sup> adjoint - Emmanuelle GONTHIER 7<sup>me</sup> adjointe - Jean Benoit ROBERT 8<sup>me</sup> adjoint - Victorin LEGER conseiller municipal - André GONTHIER conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Jean Noël ROBERT conseiller municipal - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - Johnny PAYET conseiller municipal.

ABSENT(S) : Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Alette ROLLAND conseillère municipale - Jacques GUERIN conseiller municipal - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Sabine IGOUFE conseillère municipale.

PROCURATION(S) : Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1<sup>er</sup> adjoint à Gervile LAN YAN SHUN 3<sup>me</sup> adjoint - René HOAREAU conseiller municipal à Victorin LEGER conseiller municipal - Ghislaine DORO conseillère municipale à Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4<sup>me</sup> adjointe - Éric BOYER conseiller municipal à Johnny PAYET conseiller municipal.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20180913-DCM28-130918-  
DE  
Date de télétransmission : 18/09/2018  
Date de réception préfecture : 18/09/2018

**Affaire n° 28-130918 :**  
**Programme de travaux et d'études financés par l'OLE portant sur les services d'eau potable et d'assainissement non collectif / Validation du financement de l'OLE et demande de financement complémentaire (PRR2 et AFB)**

Il est rappelé au Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur AEP, qui a été validé en décembre 2016, le service des eaux a engagé diverses opérations afin d'améliorer globalement la qualité du service et ce en privilégiant d'une part la production avec l'augmentation de la capacité du forage de Bras Piton et d'autre part la distribution d'eau potable avec divers renforcements ainsi que l'instrumentation du réseau.

Par ailleurs et pour rappel, le Conseil Municipal en date du 24 septembre 2015, avait validé le règlement du service du SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif) et la révision des coûts du contrôle en prévoyant enfin le lancement du contrôle de l'existant qui aurait dû être fait avant le 31 décembre 2012 conformément à l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 27 avril 2012. Par délibération en date du 23 juin 2017, le Conseil Municipal avait déjà validé un programme d'opération avec des financements de l'Office Local de l'Eau, sur des taux relativement bas avec en complément ceux de la Région Réunion au titre du PRR2.

Pour mémoire, le récapitulatif de ces financements est le suivant :

	<b>LISTE DES OPERATIONS</b>	<b>Montant HT €</b>	<b>Taux cumulé OLE</b>	<b>Montant OLE attendu</b>	<b>Taux PRR 2017</b>	<b>Taux de financement global</b>
1	Renforcement de Réseau (Impasse Gardénia - régie)	13 761,49 €	35%	4 816.52	55%	90%
2	Renforcement de Réseau (Rue des cyprès)	14 027,45 €	30%	4 208.24	60%	90%
3	Renouvellement de Réseau (Impasse des Lotus - régie)	6 708,11 €	35%	2 347.84	55%	90%
4	Renforcement de Réseau (Rue du vieux Clocher)	10 018,40 €	30%	3 005.52	60%	90%
5	Renforcement de Réseau (Rue Etienne Lafuillade)	34 238,38 €	35%	11 983.13	55%	90%
6	Renforcement du réseau AEP de la rue Dureau	55 470.99 €	30%	16 641.30	60%	90%
7	Etude et travaux sur la régulation et sectorisation AEP (appareils de mesures au niveau des réservoirs et télégestion)	180 000,00 €	35%	63 000.00	55%	90%
8	Diagnostic SPANC de l'existant	328 300,00 €	15%	49 245.00	75%	90%

Consécutivement le Conseil Municipal, par délibération en date du 12 octobre 2017, avait validé une participation de l'OLE à hauteur de 103 614 C pour le renforcement du forage de Bras Piton.

Enfin par courrier en date du 19 juin 2018, l'Office Local de l'Eau de la Réunion, nous a informés que lors de sa séance du 06 juin 2018 nos demandes de subvention ont été étudiées et validées, selon le tableau récapitulatif ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture 974-219740065-20180913-DCM28-130918-DE Date de télétransmission : 18/09/2018 Date de réception préfecture : 18/09/2018
---

Projet	Dépenses globales	Dépenses éligibles	Taux OLE	Montant subvention OLE	Taux PRR 2 ou AFB	Montant subvention complémentaire
Renforcement du réseau AEP de l'impasse des Gardénias	13 761,49 €	9 351,49 €	55%	5 143,31 €	35%	PRR2 3 273,02 €
Renforcement du réseau AEP de la rue des Cyprès	14 027,45 €	7 727,45 €	55%	4 250,09 €	35%	PRR2 2 704,61 €
Renouvellement de réseau AEP de l'impasse des Lotus	6 708,11 €	4 818,11 €	55%	2 649,96 €	35%	PRR2 1 686,34 €
Renforcement du réseau AEP de la rue du Vieux Clocher	10 018,40 €	6 868,40 €	55%	3 777,62 €	35%	PRR2 2 403,94 €
Renforcement du réseau AEP de la rue Lafeuillade	34 238,38 €	21 638,38 €	55%	11 901,10 €	35%	PRR2 7 573,43 €
Renforcement du réseau AEP de la rue Dureau	65 609,32 €	49 859,32 €	55%	27 422,63 €	35%	PRR2 17 450,76 €
Étude et travaux de sectorisation et régulation AEP	187 079,00 €	180 563,00 €	50%	90 281,50 €	40%	PRR2 72 225,20 €
Étude et diagnostic des systèmes d'ANC existants	345 000,00 €	345 000,00 €	25%	86 250,00 €	53.69%	AFB 185 250 €
Renforcement de la production du Forage Bras Piton	254 846,00 €	254 846,00 €	40%	101 938,40 €	42.54%	AFB 108 414 €

Aussi, l'OLE demande la validation de sa participation financière ainsi que les plans de financement définitif avec d'une part la contribution de l'Etat au titre de l'AFB pour 2 opérations et d'autre part la Région Réunion au titre du Plan de Relance Régional 2<sup>ème</sup> génération (PRR2) pour 7 opérations. Le PRR2 prévoit en effet de compléter automatiquement les financements obtenus sur l'OLE sur certains cadres d'intervention uniquement (mesures 2.3, 3.4 et 4.2), et ce jusqu'à 90% des dépenses éligibles HT. Pour l'ensemble de ce programme, la Commune apportera la différence jusqu'à 100% des dépenses éligibles HT et prendra par conséquent à sa charge la totalité des dépenses non éligibles aux divers cadres d'intervention de l'OLE.

Par ailleurs et pour l'ensemble de ce programme, les travaux seront effectués par la régie communale, à l'exception des trois derniers points du précédant tableau.

**Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :**

- VALIDE les plans de financement croisé définitifs ci-dessus,
- AUTORISE le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document se rapportant à ces affaires.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme

LE MAIRE

Marc Luc BOYER



Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20180913-DCM28-130918-  
DE  
Date de télétransmission : 18/09/2018  
Date de réception préfecture : 18/09/2018